

*ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES*  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 45<sup>e</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION  
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 23 FÉVRIER 2018, À LEBEL-SUR-QUÉVILLON

APPROUVÉ LE 15 MARS 2018

**PROCÈS-VERBAL DE LA 45<sup>e</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 23 FÉVRIER 2018, À LABEL-SUR-QUÉVILLON**

---

**PRÉSENTS**

Dubé, René	président	Ville de Matagami
Gamache, Steve	1 <sup>er</sup> vice-président	Ville de Chapais
Poirier, Alain	2 <sup>e</sup> vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau
Elliott, André	secrétaire	Localité de Villebois
Bellerose, Daniel		Localité de Radisson
Bussièrès, Gregory		Ville de Lebel-sur-Quévillon
Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Tremblay, Nelson		Localité de Valcanton

**ABSENTS**

Boucher, Jean	Député d'Ungava
Dubé, Réal	Ville de Matagami

**INVITÉS**

Boivin, Philippe		Directeur régional du MAMOT
Lafrenière, Amélie		Attachée politique du député d'Ungava
Vachon, Katy	(conf. tél.)	Attachée politique du ministre responsable de la région du Nord-du-Québec

**FORMANT QUORUM**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. René Dubé, président, souhaite la bienvenue aux administrateurs et les remercie de leur présence.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-02-23-01**

**D'OUVRIR** la séance à 13 h 31.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

***AJOURNEMENT DE LA SÉANCE***

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-02-23-02**

**D'AJOURNER** la rencontre à 13 h 32.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **POURSUITE DE LA SÉANCE**

### **PRÉSENTS**

Dubé, René	président	Ville de Matagami
Gamache, Steve	1 <sup>er</sup> vice-président	Ville de Chapais
Elliott, André	secrétaire-trésorier	Localité de Villebois
Bellerose, Daniel		Localité de Radisson
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Bussièrès, Gregory		Ville de Lebel-sur-Quévillon
Tremblay, Nelson		Localité de Valcanton
Poirier, Alain		Ville de Lebel-sur-Quévillon
Poirier, Alain		Ville de Chibougamau

### **FORMANT QUORUM**

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-02-23-03**

**DE POURSUIVRE** la séance à 14 h 47.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **2. ÉLECTIONS**

Mme Josée Bouchard fait part aux membres du résultat des élections tenues précédemment. Pour ce faire, le comité exécutif s'est vu bonifié d'un poste en scindant le poste de secrétaire-trésorier, devenu un poste de secrétaire et un poste de trésorier. Conséquemment, le résultat est le suivant.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Gregory Bussièrès.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-02-23-04**

**QUE** le comité exécutif nommé pour un mandat de deux ans, jusqu'en janvier 2020, soit composé des personnes suivantes :

Président	M. René Dubé
1 <sup>er</sup> vice-président	M. Steve Gamache
2 <sup>e</sup> vice-président	M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon)
Trésorier	M. Alain Poirier (Chibougamau)
Secrétaire	M. André Elliott

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-02-23-05**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant, le point « Divers » demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance
2. Élections
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la 44<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 18 janvier 2018
  - 4.1. Abrogation d'une résolution
5. États financiers, chèques émis et salaires payés au 31 janvier 2018
6. Fonds Eastmain
  - 6.1. États financiers et chèques émis au 31 janvier 2018
  - 6.2. Paiement de trois factures à la Société de développement de la Baie-James
7. Correspondance
8. Comité d'investissement commun
  - 8.1. Projets présentés au CIC des 6 février et 20 février 2018
    - 8.1.1 NP-310/JP-304
    - 8.1.2 NP-313/JP-206
    - 8.1.3 NP-301
    - 8.1.4 FSD-42 (NP-309/JP-205)
9. Politique des Ressources humaines
10. Offre de service révisé de Raymond Chabot Grant Thornton
11. Mission, vision et valeur
12. Appréciation de performance
13. Assurance collective
14. Nomination à la Commission sur les ressources naturelles – siège forêt
15. Représentant ARBJ à Tourisme Baie-James
  - 15.1. Comité de suivi de l'Entente de partenariat régionale en tourisme (EPRT)
  - 15.2. Conseil d'administration de Tourisme Baie-James
16. Base de données entreprises du Bureau de commercialisation de la Société du Plan Nord
17. Nomination d'un administrateur à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue
18. Nomination au Comité consultatif sur l'offre des services de garde éducatif à l'enfance
19. Projets de 5 000 \$ et moins
20. Projets de 5 000 \$ et plus
  - 20.1. ESA-145 – Viens rire au village
  - 20.2. FOIS-025\_BON2 – ma communauté en action pour la santé de la population
  - 20.3. FCR-72 – Processus de cocréation d'outils culturels
  - 20.4. FDT-EP-10/FCR-71 – Entente SHRC 2018-2021
  - 20.5. FE-61 – Sici Stan
  - 20.6. FDT-FC-16 – Défi polaire Baie-James 2018
  - 20.7. FDT-PS-18 – Festival Folifrets Baie-James
  - 20.8. FE-14 – Produits Maraîchers 2009 inc.
    - 20.8.1 Abrogation d'une résolution
    - 20.8.2 FE-14 – Produits Maraîchers 2009 inc. – Projet d'étude de prégermination sur autosemences – demande de financement
  - 20.9. FE-58 – Rénovation du presbytère
  - 20.10. FE-59 – Débarcadère sur « La Grande Rivière »
  - 20.11. FE-67 – Conversion de l'ancien garage municipal en Complexe entrepreneurial multiusagers
  - 20.12. FE-68 – Glissons à Radisson
  - 20.13. SDR-CHI-01 – Banque alimentaire mensuelle
  - 20.14. SDR-CHI-02 – Aménagement d'une piste ovale sur glace
  - 20.15. SDR-MAT-02 – Rénovation du presbytère
  - 20.16. SISJ-1464 – Rendez-vous régional sur le droit à une saine alimentation pour toutes et tous

- 20.17. FE-38 – CIRANS
- 20.18. FE-40 – Les habitations Norhab
- 21. Divers
- 22. Prochaine séance
- 23. Questions du public
- 24. Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 44<sup>E</sup> SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 JANVIER 2018**

Le procès-verbal de la 44<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 18 janvier 2018 est déposé pour adoption.

**Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-02-23-06**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 44<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 18 janvier 2018 avec la modification demandée, soit :

- À la page 44.20, au point 15.2, libeller le tout comme suit :

« La Localité de Radisson informe les administrateurs concernant les équipements de loisirs. Après discussion, il est convenu de ce qui suit.

**Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-01-18-19**

**QUE** l'Administration régionale Baie-James appuie la Localité de Radisson dans ses démarches concernant l'équipement de loisirs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.1. ABROGATION D'UNE RÉSOLUTION**

**Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-02-23-07**

**D'ABROGER** la résolution ARBJCA-2018-01-18-19.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 31 JANVIER 2018**

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés, au 31 janvier 2018, sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-02-23-08**

**D'ADOPTER** les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 31 janvier 2018, comme présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. FONDS EASTMAIN**

**6.1. ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 31 JANVIER 2018**

Les états financiers et la liste des chèques émis au 31 janvier 2018 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Gregory Bussièrès, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFE-2018-02-23-01**

**D'ADOPTER** les états financiers et les chèques émis au 31 janvier 2018 du Fonds Eastmain comme présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.2. PAIEMENT DE TROIS FACTURES À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le dossier de Gestion Pourvoirie Mirage inc. et Corporation Pourvoyeurs Mondiaux Safari Nordik (WOC), les services professionnels de la firme Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L., avocats ont été nécessaires pour le mois de décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** l'expertise de cette firme a été à l'usage de suivi légal du dossier de Gestion Pourvoirie Mirage inc. (WOC) et de Pourvoirie Mirage;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) a transmis à l'Administration régionale Baie-James les factures n<sup>os</sup> 28166, 28167 et 28168, respectivement de 2 258,86 \$, 1 407,59 \$ et 1 407,60 \$ pour services professionnels rendus par la firme Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L., avocats.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFE-2018-02-23-02**

**DE PAYER** à la Société de développement de la Baie-James la facture n° 28136 de 1 150,14 \$, représentant les honoraires professionnels de la firme Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L., avocats pour le mois de novembre 2017.

**DE FINANCER** la facture n° 28136 de 1 150,14 \$ à même le Fonds Eastmain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7. CORRESPONDANCE**

La correspondance du 15 janvier au 16 février 2018 est déposée pour information.

## **8. COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN**

### **8.1. PROJETS PRÉSENTÉS AU CIC DES 6 FÉVRIER ET 20 FÉVRIER 2018**

#### **8.1.1 NP-310/JP-304**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité d'investissement commun.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-02-23-09**

**D'ENTÉRINER** la décision du comité d'investissement commun lors de la rencontre du 6 février 2018 pour le projet NP-310/JP-304, soit une subvention de 5 000 \$ dans le programme Nouveaux promoteurs et de 5 000 \$ dans le programme Jeunes promoteurs, et ce, à même le Fonds de développement des territoires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **8.1.2 NP-313/JP-206**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité d'investissement commun.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-02-23-10**

**D'ENTÉRINER** la décision du comité d'investissement commun lors de la rencontre du 6 février 2018 pour le projet NP-313/JP-206, soit une subvention de 5 000 \$ dans le programme Nouveaux promoteurs et de 5 000 \$ dans le programme Jeunes promoteurs, et ce, à même le Fonds de développement des territoires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.1.3 NP-301**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité d'investissement commun.

**Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Gregory Bussières.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-02-23-11**

**D'ENTÉRINER** la décision du comité d'investissement commun lors de la rencontre du 20 février 2018 pour le projet NP-301, soit de ne pas accorder de subvention comme demandé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.1.4 FSD-42 (NP-309/JP-205)**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité d'investissement commun.

**Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-02-23-12**

**D'ENTÉRINER** la décision du comité d'investissement commun lors de la rencontre du 20 février 2018 pour le projet FSD-42 (NP-309/JP-205), soit une subvention de 50 000 \$ dans le programme Soutien à la diversification (FSD), de 5 000 \$ dans le programme Nouveaux promoteurs et de 5 000 \$ dans le programme Jeunes promoteurs, et ce, à même le Fonds de développement des territoires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9. POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES**

Un comité de recommandation doit être formé. À cette fin, il est convenu de ce qui suit.

**Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-02-23-13**

**QUE** le comité de recommandation pour la politique de gestion des ressources humaines soit le comité exécutif, à savoir :

M. René Dubé, président,  
M. Steve Gamache, 1<sup>er</sup> vice-président  
M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), 2<sup>e</sup> vice-président  
M. Alain Poirier (Chibougamau), trésorier  
M. André Elliott, secrétaire

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## 10. OFFRE DE SERVICE RÉVISÉE DE RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

Une offre de service révisée a été déposée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, concernant le volet supplémentaire au modèle prévisionnel.

**Sur proposition de M. Gregory Bussièrès, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-02-23-14**

**D'ACCEPTER** l'offre de service révisé à 5 000 \$ de Raymond Chabot Grant Thornton concernant le volet supplémentaire au modèle prévisionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 11. MISSION, VISION ET VALEUR

Les administrateurs sont abordés pour se doter d'une mission, d'une vision et d'une valeur qui reflète au mieux l'organisme qu'est l'Administration régionale Baie-James. Après discussions, les administrateurs conviennent de ce qui suit.

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Steve Gamache.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-02-23-15**

**QUE** la mission de l'organisme soit définie comme suit :

« L'Administration régionale Baie-James a comme mission, dans le cadre des mandats conférés par le gouvernement du Québec, de concerter les forces du milieu afin de soutenir les élus dans la planification et la réalisation d'une vision commune. Elle encourage également la mise en place d'actions locales et régionales qui favorisent le développement économique et social en Jamésie. »

**QUE** la vision de l'organisme soit définie comme suit :

« Ériger une communauté jamésienne unie, attractive, innovante et entreprenante, qui maintient des relations privilégiées avec l'ensemble des communautés d'Eeyou Istchee Baie-James et qui veille à la nature exceptionnelle de la qualité de vie en stimulant la vitalité du territoire »

**QUE** les valeurs de l'organisme sont le respect, l'engagement, l'intégrité, la transparence et la reconnaissance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 12. APPRÉCIATION DE LA PERFORMANCE

En accord avec la restructuration amorcée depuis quelques mois à l'Administration régionale Baie-James, il est de mise de procéder à l'élaboration d'un outil d'appréciation de la performance des employés.

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James désire se doter d'outils afin d'apprécier le rendement de ces employés, et ce, en accord avec la restructuration amorcée depuis quelques mois;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale est actuellement en formation afin d'élaborer un tel outil d'appréciation.

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. André Elliott.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-02-23-16**

**DE MANDATER** la directrice générale à élaborer un outil d'appréciation de la performance pour les employés de l'Administration régionale Baie-James, et ce, en accord avec la restructuration actuelle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **13. ASSURANCE COLLECTIVE**

L'assurance collective des employés de l'Administration régionale Baie-James prenait fin le 1<sup>er</sup> février 2018 et l'ARBJ a donné le mandat au groupe SAGE assurance et rentes collectives d'aller en appel d'offres auprès d'autres compagnies d'assurance collective.

Le groupe SAGE a reçu cinq soumissions de différentes compagnies d'assurance soit Humania (assureur actuel), Croix-Bleue, Manuvie, RBC et Sun Life.

Après analyse, deux compagnies ont été retenues : Humania (assureur actuel) et Croix-Bleue.

**CONSIDÉRANT QUE** l'assurance collective avec Humania (assureur actuel) prenait fin le 1<sup>er</sup> février 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les employés sont insatisfaits des services offerts par l'assureur actuel;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ARBJ a donné le mandat au groupe SAGE d'aller en appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** deux compagnies d'assurance ont été retenues;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation de notre courtier du groupe SAGE est d'effectuer un changement de l'assureur actuel;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût annuel négocié de Humania est de 39 198 \$ et que le coût annuel proposé de Croix-Bleue est de 38 063 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la majorité des employés souhaite changer d'assureur.

**Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Gregory Bussièrès.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-02-23-17**

**DE RENOUVELER** l'assurance collective des employés de l'Administration régionale Baie-James avec la compagnie d'assurance Croix-Bleue au taux proposé selon l'analyse de renouvellement en date du 1<sup>er</sup> février 2018, et ce, pour un an.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14. NOMINATION À LA COMMISSION SUR LES RESSOURCES NATURELLES – SIÈGE FORÊT**

Attente d'une réponse

**15. REPRÉSENTANT ARBJ À TOURISME BAIE-JAMES**

**15.1. COMITÉ DE SUIVI DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONALE EN TOURISME (EPRT)**

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-02-23-18**

**DE NOMMER** M. Joan Martin Mendome Obame, analyste financier, en tant que représentant de l'Administration régionale Baie-James au comité de suivi de l'Entente de partenariat régionale en tourisme de Tourisme Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15.2. CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-02-23-19**

**DE NOMMER** M. Joan Martin Mendome Obame, analyste financier, en tant que représentant de l'Administration régionale Baie-James au conseil d'administration de Tourisme Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16. BASE DE DONNÉES DES ENTREPRISES DU BUREAU DE COMMERCIALISATION DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**

Le Bureau de commercialisation de la Société du Plan nord (SPN) a pour mandat de :

- soutenir les donneurs d'ordres publics et privés ainsi que les projets structurants sur le territoire du Plan Nord;
- appuyer les fournisseurs de biens et services du territoire, des communautés autochtones et de l'ensemble du Québec;
- intéresser les investisseurs québécois, canadiens et étrangers aux occasions d'affaires sur le territoire du Plan Nord.

Pour appuyer son mandat, le Bureau de commercialisation a développé un outil de recherche des entreprises de la région. La base de données des entreprises publiques de la Jamésie (BDE) est une adaptation du logiciel de la SPN qui, installée sur le site Web de l'ARBJ, serait accessible tant pour les donneurs d'ordres qui recherchent des fournisseurs par secteur d'activités, municipalités, etc.

La licence est gratuite, mais l'ARBJ devra assumer les frais d'installation sur son site Web d'environ 500 \$.

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) est l'organisme de développement régional de la Jamésie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ARBJ est le seul partenaire identifié par la Société du Plan Nord (SPN) pour héberger la plateforme de la base de données des entreprises publiques de la Jamésie;

**CONSIDÉRANT QUE** le site Web de l'ARBJ peut héberger une application de type BDE et que le site Web est public;

**CONSIDÉRANT QUE** la base de données contient quelque 865 établissements (entreprises et organismes) que compte la Jamésie;

**CONSIDÉRANT QUE** la base de données sera accessible gratuitement pour les donneurs d'ordres qui recherchent des fournisseurs par secteur d'activités, municipalités, etc.;

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation et les mises à jour du logiciel doit se faire par la firme Arsenal Web afin de garantir la conformité et la sécurité du logiciel et de la base de données;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ARBJ doit assumer les frais d'installations du logiciel, mais que la licence est gratuite.

**Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-02-23-20**

**D'ADOPTER** le contrat de licence;

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **17. NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de M. Nelson Tremblay pour siéger au conseil d'administration de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue.

**Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-02-23-21**

**DE NOMMER** M. Nelson Tremblay en tant que représentant de l'Administration régionale Baie-James au conseil d'administration de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **18. NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'OFFRE DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE**

**Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-02-23-22**

**DE NOMMER** Mme Marie-Claude Brousseau, chargée de projet à la direction générale, en tant que représentante de l'Administration régionale Baie-James au Comité consultatif sur l'offre des services de garde éducatifs à l'enfance du ministère de la Famille.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**19. PROJETS DE 5 000 \$ ET MOINS**

Des projets ont été présentés à la directrice générale depuis la dernière séance.

**CONSIDÉRANT** la résolution **ARBJCA-2017-03-23-18** autorisant la directrice générale à accorder des projets en développement social de 5 000 \$ et moins;

**CONSIDÉRANT** l'octroi d'aide financière par la directrice générale pour les projets mentionnés ci-après.

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Steve Gamache.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-02-23-23**

**D'ENTÉRINER** les décisions de la directrice générale pour les projets suivants, totalisant 24 469 \$ :

SISJ-1463 – Banque alimentaire mensuelle	2 500 \$
SDR-MAT-01 – Journée à la cabane à sucre	2 000 \$
SDR-CHI-03 – Relocalisation du Mirador des Marmots	4 132 \$
PR-26 – Rendez-vous régional sur le droit à une saine alimentation pour toutes et tous	5 000 \$
ESA-141 – Le milieu m'informe	4 980 \$
ESA-144 – Fêtes des jubilaires 2018	2 100 \$
FCR-70 – On fête les Rendez-vous de la francophonie à Matagami!	2 650 \$
FCR-73 – Artistes en herbe en formation	<u>1 107 \$</u>
<b>Total</b>	<b>24 469 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20. PROJETS DE 5 000 \$ ET PLUS**

**20.1. ESA-145 – VIENS RIRE AU VILLAGE**

Pour souligner l'inauguration du nouveau Carrefour communautaire de Val-Paradis, le Groupe d'activité communautaire de Val-Paradis souhaite présenter un spectacle d'humour, le tout sera suivi d'une soirée dansante. Un tel événement permet de contrer l'isolement des personnes de 50 ans et plus, puisque ceux-ci doivent se déplacer jusqu'à La Sarre pour assister à un tel événement, ce qui en décourage plusieurs puisqu'ils n'ont pas tous la possibilité de se déplacer et la santé qui le permet.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond à quatre objectifs du plan d'action de l'*Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie 2013-2017*;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un projet en concordance avec les axes I, IV, V et VII, soit de favoriser la participation sociale des aînés, favoriser les relations intergénérationnelles, favoriser l'accès à la culture et favoriser l'amélioration des conditions de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie 2013-2017.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAESA-2018-02-23-01**

**D'ACCORDER** une subvention au Groupe d'activité communautaire de Val-Paradis pour son projet « Viens rire au village ». La subvention accordée correspondra à 80 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 5 319 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 4 255 \$, sera remise au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 1 064 \$ ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20.2. FOIS-025\_BON2 – MA COMMUNAUTÉ EN ACTION POUR LA SANTÉ DE LA POPULATION**

Le projet consiste à offrir un repas par semaine à la population de Villebois, la livraison de repas à domicile aux gens qui ne peuvent pas se déplacer et cinq collations par semaine aux élèves de l'école Beauvalois afin de réduire les inégalités.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permettra aux gens en situation de vulnérabilité économique d'avoir accès à un repas sain, équilibré et gratuit une fois semaine;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet aide les élèves démunis en leur offrant une collation, à raison de cinq fois par semaine, et ce, sans discrimination;

**CONSIDÉRANT QUE**, par la résolution ARBJCA-2016-09-22-05, l'ARBJ s'est entendu sur le fait de pouvoir utiliser les sommes résiduelles du 200 000 \$ afin de soutenir un projet de sécurité alimentaire par milieu pendant une année, et que ce projet fait partie de ces derniers;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a besoin d'une aide financière supplémentaire pour maintenir ses activités jusqu'au 30 avril 2018.

Sur proposition de M. Gregory Bussières, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFOIS-2018-02-23-01**

**D'ACCORDER** au Comité de développement social de Villebois une bonification maximale de l'aide financière de 12 354 \$ pour le projet « Ma communauté en action pour la santé de la population ».

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 9 883 \$, sera remise au promoteur lors de la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 2 471 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20.3. FCR-72 – PROCESSUS DE COCRÉATION D'OUTILS CULTURELS**

Depuis plusieurs années, la Jamésie souhaite réaliser un projet de promotion de la culture et développer des outils culturels adaptés à notre réalité régionale.

Ce projet arrive à un moment particulièrement opportun, car trois régions, soit l'Abitibi-Témiscamingue, l'Outaouais et le Nord-du-Québec, secteur Jamésie, sont en recherche active de solutions visant à favoriser l'accès aux arts, la promotion de l'offre artistique et culturelle et l'engagement culturel des citoyens sur leur territoire. Ces intervenants sont à des niveaux variés d'avancement, c'est-à-dire que certains territoires font face à une absence d'outils, alors que d'autres constatent les limites des outils existants et cherchent à pousser les solutions plus loin.

Le projet consiste à réunir une multitude d'acteurs : Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue (A-T), Culture Outaouais, Tourisme A-T, Tourisme Outaouais, Tourisme Baie-James et l'Administration régionale Baie-James) dans un processus d'innovation ouverte visant le développement concerté de solutions innovantes concernant la promotion et la découvrabilité de l'offre culturelle et artistique territoriale et l'engagement culturel des citoyens.

L'objectif principal de ce projet est de favoriser l'accessibilité aux arts et aux artistes et l'engagement culturel des citoyens des régions visées (Abitibi-Témiscamingue, Outaouais, Nord-du-Québec), et possiblement au-delà.

**CONSIDÉRANT** l'action 3.1.1 du plan d'action régional en culture 2018-2020, soit de réaliser un projet de promotion de la culture de la Baie-James (similaire à Culturat);

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de réaliser à faible coût un projet d'envergure comme la région souhaite se prévaloir depuis plusieurs années

**CONSIDÉRANT QUE** l'élaboration d'un tel outil pour notre région engendrerait des coûts considérablement élevés;

**CONSIDÉRANT QUE** la démarche concertée est innovante et soutenue par plusieurs partenaires;

**CONSIDÉRANT** l'appui de Tourisme Baie-James envers ce projet;

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible d'obtenir une **subvention** de 75 000 \$ du ministère de la Culture et des Communications pour réaliser ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture et des Communications demande une mise de fonds obligatoires aux partenaires du projet.

**Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFCR-2018-02-23-01**

**D'ACCORDER** 5 000 \$ pour le projet « Processus de cocréation d'outils culturels » à même le Fonds culturel local et régional (FCR)

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer les documents relatifs à ce projet, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **20.4. FDT-EP-10/FCR-71 – ENTENTE SHRC 2018-2021**

Lors de la 41<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil d'administration de l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) tenue le 21 septembre 2017 à Beaucanton, une aide financière de 9 975 \$ a été accordée à la Société d'histoire régionale de Chibougamau (SHRC) pour 2017-2018.

La Société d'histoire régionale de Chibougamau inc. (SHRC) désire avoir les ressources nécessaires pour assumer son mandat régional et travailler en collaboration avec l'ARBJ, et ce, afin de réaliser certaines actions au plan d'action régional en culture 2018-2020. Notamment, ils souhaitent effectuer la numérisation et la diffusion en ligne des archives régionales, réaliser des chroniques culturelles mettant de l'avant des personnages historiques ayant façonné notre histoire et faire l'état du patrimoine bâti de la Jamésie.

Peu de projets régionaux ont été réalisés dans le domaine de l'histoire et du patrimoine au cours des dernières années en Jamésie. Il est donc primordial de renverser cette situation afin que la région puisse en retirer les bénéfices multiples. La mise en valeur de l'histoire et du patrimoine entraîne plusieurs retombées positives dans une région : elle forme l'identité régionale, élève le niveau de culture de la population, favorise le développement du sentiment d'appartenance, elle représente un important levier socioéconomique et touristique et contribue à la rétention et à l'attraction de la population. Il demeure essentiel d'assurer la préservation et la valorisation du patrimoine historique de la Jamésie. Il est aussi important de le faire en collaboration avec différents acteurs jamésiens et en favorisant non seulement des projets locaux, mais également des projets régionaux.

Dans cette optique, la SHRC souhaite développer une entente triennale 2018-2021 avec l'ARBJ afin d'assurer le maintien et le développement des services professionnels qui sont offerts à la population jamésienne dans le domaine de l'histoire et de l'archivistique tout en réalisant les actions citées précédemment.

La SHRC souhaite donc obtenir une aide financière totalisant 147 850 \$ sur trois ans. Une demande de 125 350 \$ a également été soumise au Fonds d'appui au rayonnement des régions pour le Nord-du-Québec, secteur Jamésie.



**FDT-EP-10**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'histoire régionale de Chibougamau inc. (SHRC) souhaite avoir une orientation régionale plus forte et qu'il s'agit du seul organisme régional ayant présentement les compétences afin mettre en œuvre de telles actions;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine entraîne plusieurs retombées positives dans une région;

**CONSIDÉRANT QUE** la SHRC souhaite collaborer avec l'ARBJ afin de réaliser trois actions majeures du plan d'action régional en culture 2018-2020.

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFDT-2018-02-23-01**

**D'ACCORDER** à la Société d'histoire régionale de Chibougamau inc. une subvention de 125 350 \$ à partir du Fonds de développement du territoire (FDT) et que cette somme soit versée de la façon suivante :

- 2018-2019 : 46 755 \$
- 2019-2020 : 38 250 \$
- 2020-2021 : 40 345 \$

**QUE** cette contribution soit conditionnelle à l'atteinte des objectifs prévus annuellement.

**D'AUTORISER** l'agente de développement responsable de l'Entente à siéger comme membre au conseil d'administration de la Société d'histoire régionale de Chibougamau inc.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente 2018-2021 avec la Société d'histoire régionale de Chibougamau inc. et tous les documents afférents à ce projet, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**FCR-71**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'histoire régionale de Chibougamau inc. (SHRC) souhaite avoir une orientation régionale plus forte et qu'il s'agit du seul organisme régional ayant présentement les compétences afin mettre en œuvre de telles actions;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine entraîne plusieurs retombées positives dans une région;

**CONSIDÉRANT QUE** la SHRC souhaite collaborer avec l'ARBJ afin de réaliser trois actions majeures du plan d'action régional en culture 2018-2020.

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFCR-2018-02-23-02**

**D'ACCORDER** à la Société d'histoire régionale de Chibougamau inc. une subvention de 22 500 \$ à partir du Fonds culturel local et régional (FCR) et que cette somme soit versée de la façon suivante :

- 2018-2019 : 9 500 \$
- 2019-2020 : 6 500 \$
- 2020-2021 : 6 500 \$

**QUE** cette contribution soit conditionnelle à l'atteinte des objectifs prévus annuellement.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente 2018-2021 avec la Société d'histoire régionale de Chibougamau inc. et tous les documents afférents à ce projet, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20.5. FE-61 – SICI STAN**

Le projet de l'Écurie Sici Stan inc. est l'un des quelques projets de marijuana médicale pour la province. Il vise la création d'une serre de culture de marijuana à Lebel-sur-Quévillon, laquelle se trouvera dans une usine qui sera munie d'un haut niveau de sécurité où le contact avec la population sera très limité (comme une usine de production de monnaie). Le projet sera structurant pour la région et viendra diversifier l'économie de Lebel-sur-Quévillon. La nature du produit suggère une production insensible ou peu sensible aux cycles économiques, soit le spectre contraire des entreprises d'une région ressource.

**CONSIDÉRANT QUE** l'industrie dans lequel le projet se trouve est en création et que la demande actuelle du marché n'est pas encore répondue;

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur satisfait aux critères de la politique actuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acceptation du projet par l'Administration régionale Baie-James aurait comme effet de crédibiliser le projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet nécessite du financement par capital action.

**Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFE-2018-02-23-03**

**D'OCTROYER** à Écurie Sici Stan inc. une aide financière sous la forme de capital-actions pour la réalisation de son projet « Sici Stan - Investissement ». Ce capital-actions correspondra à 1,88 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 250 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** le promoteur s'engage à fournir à l'Administration régionale Baie-James l'information financière que ce dernier jugera nécessaire au suivi de projet, ainsi que l'information nécessaire afin d'être en conformité avec le chapitre VIII de la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRQ, c S-31.1)

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à la confirmation du financement complémentaire représentant 98,12 % des coûts de réalisation admissibles du projet.

**QU'UNE** révision des projections financières se fasse avant le décaissement.

**QUE** le mécanisme de sortie soit déterminé lors de la révision.

**QU'UNE** validation de l'actionnariat soit faite avant le déboursé.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante, mais revue après la révision :

- 50 % de l'aide financière maximale, soit 125 000 \$, sera investi dans la société Écurie Sici Stan inc. lors de la confirmation du financement des autres actionnaires et de l'obtention de la licence de production.
- 50 % de l'aide financière restante, soit 125 000 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera investi dans la société Écurie Sici Stan inc. lors de la construction de l'usine.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 20.6. FDT-FC-16 – DÉFI POLAIRE BAIE-JAMES 2018

Le Défi polaire est une randonnée de motoneiges antiques empruntant un sentier surfacé et balisé de 60 km, aménagé spécialement pour l'événement. Ce sentier rallie la ville de Chapais à la communauté autochtone d'Oujé-Bougoumou.

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur est un organisme admissible;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans les priorités de développement concertées de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le cumul des aides financières provenant des gouvernements provincial et fédéral, de l'ARBJ ainsi que la part ARBJ provenant des ententes auxquelles elle a participé financièrement, n'excède pas 80 % des coûts du projet.

**Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFDT-2018-02-23-02**

**D'OCTROYER** au Club de motos neige de Chapais inc. une subvention pour la réalisation de son projet « Défi polaire Baie-James 2017 », et ce, à partir du Fonds de développement des territoires. Cette subvention correspondra à 15,62 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 8 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à la confirmation du financement complémentaire.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 6 400 \$, sera remis au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restant, soit 1 600 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remis au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **20.7. FDT-PS-18 – FESTIVAL FOLIFRETS BAIE-JAMES**

Le Festival Folifrets Baie-James est une compétition de motoneiges unique se déroulant à Chibougamau, depuis maintenant 51 ans.

Deux activités majeures font la renommée de l'événement à l'échelle provinciale : la Randonnée du Président, à laquelle participent de nombreux amateurs de motoneiges, et le cross-country, une course d'endurance qui accueille parmi les meilleurs coureurs récréatifs au Québec.

En collaboration avec FaunENord, le Festival Folifrets Baie-James est devenu un événement écoresponsable depuis 2014. Ce dernier dispose de sa propre charte d'émission de gaz à effet de serre, pour la pratique de la motoneige.

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur est un organisme admissible;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est structurant et a un rayonnement régional;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans les priorités de développement concertées de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a un impact sur le développement de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permet la création ou le maintien d'emplois;

**CONSIDÉRANT QUE** le cumul des aides financières provenant des gouvernements fédéral et provincial, incluant l'ARBJ, n'excède pas 80 % des coûts du projet.

**Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

### **RÉSOLUTION : ARBJCAFDT-2018-02-23-03**

**D'OCTROYER** à Rallye international d'autos-neige de Chibougamau ltée une subvention pour la réalisation de son projet « Festival Folifrets Baie-James », et ce, à partir du Fonds de développement des territoires. Cette subvention correspondra à 3,72 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 10 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à la confirmation du financement complémentaire.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 8 000 \$, sera remis au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 2 000 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remis au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 20.8. FE-14 – PRODUITS MARAÎCHERS 2009 INC.

### 20.8.1 *Abrogation d'une résolution*

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFE-2018-02-23-04**

**D'ABROGER** la résolution ARBJCA-2017-12-14-08.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 20.8.2 *FE-14 - Produits Maraîchers 2009 inc. - Projet d'étude de prégermination sur autosemences – demande de financement*

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James détient des actions de catégorie « A » dans la société PM 2009 inc.;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'aide financière, à titre d'actionnaires, a été introduite par M. Normand Boucher, président, pour la réalisation d'une étude de prégermination sur autosemences;

**CONSIDÉRANT QU'**une subvention a été octroyée par l'Administration régionale Baie-James pour la réalisation de ce projet, à même le Fonds de développement des territoires;

**CONSIDÉRANT QUE** les entreprises privées ne sont pas admissibles dans le cadre de la « Politique de soutien aux projets structurants »

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFE-2018-02-23-05**

« **D'OCTROYER** à Produits Maraîchers 2009 inc. 15 511,80 \$ pour la réalisation de son projet « Réalisation du projet d'étude de prégermination sur autosemences », et ce, à titre d'actionnaire à même le Fonds Eastmain. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 20.9. FE-58 – RÉNOVATION DU PRESBYTÈRE

M. René Dubé déclare son intérêt en tant que président de la Fabrique et se retire des discussions. Conséquemment, M. Steve Gamache, 1<sup>er</sup> vice-président, préside la séance.

Construite en 1960 avec une spécificité œcuménique<sup>1</sup>, la Fabrique de la paroisse du Sacré-Cœur de Matagami souhaite réaliser des travaux de rénovation.

---

<sup>1</sup> L'œcuménisme est un mouvement interconfessionnel qui tend à promouvoir des actions communes entre les divers courants du christianisme, en dépit de leurs différences.

En effet, bien que des travaux aient été entrepris dans les années 90 – réfection d'une partie des salles communautaires, de l'église et du presbytère – ainsi qu'en 2010, il n'en demeure pas moins que des travaux majeurs doivent être exécutés afin de se conformer aux normes en vigueur et veiller à la sécurité des usagers du site.

Notons que la réalisation des travaux est prévue débiter cet hiver (travaux internes) et s'achever en août 2018, une fois le financement du projet attaché.

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur est un organisme admissible situé sur le territoire de la Baie-James;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a un impact socioéconomique positif pour au moins une municipalité ou localité du territoire jamésien;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans un contexte de développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet crée ou maintient des emplois;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise de fonds du promoteur ou du milieu est significative.

**Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFE-2018-02-23-06**

**D'OCTROYER** à la Fabrique de la paroisse du Sacré-Cœur une subvention pour la réalisation de son projet « Rénovation du presbytère », et ce, à partir du Fonds Eastmain. Cette subvention correspondra à 40 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour un maximum de 34 295,92 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à la confirmation du financement complémentaire.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 27 436,74 \$, sera remis au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 6 859,18 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remis au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

M. René Dubé préside maintenant la séance.

**20.10. FE-59 – DÉBARCADÈRE SUR « LA GRANDE RIVIÈRE »**

« Située au bout de la route de la Baie-James, la localité de Radisson est l'unique communauté non autochtone du Québec située au nord du 53<sup>e</sup> parallèle. À la fin des grands chantiers, des amoureux du Nord y ont pris racine assurant ainsi la pérennité de la jeune communauté.

Située au cœur du complexe hydroélectrique La Grande, Radisson constitue le site de la plus grande centrale hydroélectrique souterraine au monde, nommée Robert-Bourassa ou LG-2. »<sup>2</sup>

Désireuse d'offrir un milieu de vie agréable à ses citoyens et être en mesure de fournir des infrastructures durables et sécuritaires, la localité de Radisson souhaite procéder à l'installation d'un débarcadère sur La Grande Rivière. Faisant suite au retrait de la guérite aux abords du site par Hydro-Québec, cet aménagement pourra désormais servir tant aux habitants de la localité qu'aux touristes.

Ainsi, le projet vise à répondre à un besoin soulevé par la communauté et les touristes qui éprouvent actuellement de la difficulté à utiliser la rampe d'accès vu le fort courant sur cette rivière.

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur est une Localité située sur le territoire de la Baie-James;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans un contexte de développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet maintient des emplois;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise de fonds équivaut à 0,10 \$ du 100 du rôle d'évaluation imposable de la localité, applicable dans l'année civile concernée, jusqu'à concurrence de 20 % du coût du projet admissible;

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur a démontré qu'une recherche de financement complémentaire a été réalisée.

**Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFÉ-2018-02-23-07**

**D'OCTROYER** à la Localité de Radisson une subvention pour la réalisation de son projet *Débarcadère sur « La Grande Rivière »*, et ce, à partir du Fonds Eastmain. Cette subvention correspondra à 40 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 22 567,46 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à la confirmation du financement complémentaire à celui de l'Administration régionale Baie-James.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 18 053,97 \$, sera remis au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 4 513,49 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remis au promoteur sur dépôt d'un rapport final à l'Administration régionale Baie-James ainsi que les pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

<sup>2</sup> GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'ÉYEU ISTCHEE BAIE-JAMES, « Localités », dans *Territoire* [en ligne], <http://www.greijb-eijbrg.com/fr/territoire/localites/67-radisson>, consulté le 7 novembre 2017.

**20.11. FE-67 – CONVERSION DE L'ANCIEN GARAGE MUNICIPAL EN COMPLEXE ENTREPRENEURIAL MULTIUSAGER**

Ce point est reporté.

**20.12. FE-68 – GLISSONS À RADISSON**

Située au bout de la route de la Baie-James, la localité de Radisson est l'unique communauté non autochtone du Québec située au nord du 53<sup>e</sup> parallèle.

Désireuse d'offrir un milieu de vie agréable à ses citoyens, la Localité de Radisson souhaite, par ce projet, aménager un espace sécuritaire dédié à la glisse sur tubes. L'objectif poursuivi étant, en effet, d'améliorer l'offre de service de loisirs pour la communauté durant la saison hivernale.

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur est une localité située sur le territoire de la Baie-James;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans un contexte de développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet maintient des emplois;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise de fonds équivaut à 0,10 \$ du 100 du rôle d'évaluation imposable de la localité, applicable dans l'année civile concernée, jusqu'à concurrence de 20 % du coût du projet admissible;

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur a démontré qu'une recherche de financement complémentaire a été réalisée.

**Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFE-2018-02-23-08**

**D'OCTROYER** à la Localité de Radisson une subvention pour la réalisation de son projet « *Glissons à Radisson* », et ce, à partir du Fonds Eastmain. Cette subvention correspondra à 40 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 13 162\$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à la confirmation du financement complémentaire à celui de l'Administration régionale Baie-James.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 10 529,60 \$, sera remis au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 2 632,40 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remis au promoteur sur dépôt d'un rapport final à l'Administration régionale Baie-James ainsi que les pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## 20.13. SDR- CHI-01 – BANQUE ALIMENTAIRE MENSUELLE

Le projet de banque alimentaire mensuelle consiste à offrir gratuitement à la population de Chibougamau et Chapais un service de banque de denrées périssables et non périssables, à une date fixe à chaque mois (jour ouvrable) au Carrefour communautaire dans un nouveau local aménagé à cet effet.

Malgré tous les services y étant déjà offerts en cuisine collective, dépannage alimentaire et soupe populaire, le contexte d'inégalité sociale économique, l'augmentation fulgurante du panier d'épicerie et du coût de la vie ont fait en sorte que pour l'année 2016-2017, plus de 56 dépannages répondant aux besoins de 100 personnes ont été réalisés. Actuellement, ces derniers ne sont offerts qu'une seule fois par année par famille.

Ce projet vise donc à procéder à la location d'un nouveau local adjacent au Carrefour communautaire, à l'aménager pour l'entreposage des denrées alimentaires (étagères, réfrigérateur et congélateur, travaux de rénovation) pour ensuite offrir ce nouveau service de banque alimentaire mensuelle à la population dans le besoin au cours de la prochaine année, soit du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019.

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est une nouvelle initiative n'étant pas admissible aux mesures transitoires d'ici le renouvellement de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale entre l'Administration régionale Baie-James et le gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chibougamau dispose à l'Administration régionale Baie-James et d'une enveloppe de 35 000 \$ au Fonds de Soutien au développement rural 2017-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est appuyé par la Ville de Chibougamau par une résolution de son conseil en date du 19 février 2018.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Gregory Bussières.

Il est résolu :

### RÉSOLUTION : ARBJCASDR-2018-02-23-01

**D'ACCORDER** au Carrefour Communautaire de Chibougamau une subvention pour la réalisation de son projet « Banque alimentaire de Chibougamau ». Cette subvention correspondra à 64 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 19 600 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire représentant 36 % des coûts de réalisation admissibles.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 15 680 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 3 920 \$, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur présentation d'un rapport final démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 20.14. SDR-CHI-02 – AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE OVALE SUR GLACE

Le Club MX Chibougamau souhaite fabriquer une piste en glace ovale sur terre pour le *Challenge sur glace*. Cela permettra d'organiser l'activité sur le site du Club à défaut d'avoir lieu sur le lac Sauvage (comme les deux dernières éditions), diminuant ainsi les risques liés à la noyade et tout autre accident. Ce changement apportera une valeur ajoutée à l'événement actuel, qui sera un des rares endroits au Québec à offrir une piste de glace qui n'est pas sur un lac. L'objectif est ainsi d'y augmenter le nombre de participants et de visiteurs.

Le Club a pris possession du « Pit à Patino » afin de centraliser tous les événements et en faire un site fixe et permanent.

Bien que le projet ait déjà eu lieu, les dépenses sont admissibles puisque le projet a été déposé à l'ARBJ en novembre 2017. De plus, l'organisme a obtenu un permis d'occupation provisoire du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et le promoteur sont admissibles à l'enveloppe du fonds de Soutien au développement rural 2017-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permettra la fabrication d'une piste ovale sur glace sur un site permanent et que le Club MX Chibougamau a reçu un permis à cet effet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chibougamau dispose, à l'Administration régionale Baie-James, d'une enveloppe de 35 000 \$ au Fonds de Soutien au développement rural 2017-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est appuyé par la Ville de Chibougamau par une résolution de son conseil en date du 19 février 2018.

**Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).**

Il est résolu :

### **RÉSOLUTION : ARBJCASDR-2018-02-23-02**

**D'ACCORDER** au Club MX Chibougamau une subvention pour la réalisation de son projet « **Aménagement d'une piste ovale sur glace** ». Cette subvention correspondra à 7,1 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de **11 268 \$**. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire représentant 92,9 % des coûts de réalisation admissibles.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 9 014 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 2 254 \$, **ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur présentation d'un rapport final démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 20.15. SDR-MAT-02 – RÉNOVATION DU PRESBYTÈRE

M. René Dubé déclare son intérêt en tant que président de la Fabrique et se retire des discussions. Conséquemment, M. Steve Gamache, 1<sup>er</sup> vice-président, préside la séance.

La Fabrique de la paroisse du Sacré-Cœur de Matagami souhaite réaliser des travaux de rénovation à son presbytère, lequel a été construit en 1960.

En effet, bien que des travaux aient été entrepris dans les années 90 (réfection d'une partie des salles communautaires, de l'église et du presbytère) ainsi qu'en 2010, il n'en demeure pas moins que des travaux majeurs doivent être exécutés afin de se conformer aux normes en vigueur et veiller à la sécurité des usagers du site.

Notons que la réalisation des travaux est prévue débiter cet hiver (travaux internes) et s'achever en août 2018, une fois le financement du projet attaché.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et le promoteur sont admissibles au fonds de Soutien au développement rural 2017-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le presbytère représente un lieu de rassemblement important pour la communauté puisque plusieurs activités sociales, communautaires et pastorales s'y tiennent;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Matagami dispose, à l'Administration régionale Baie-James, d'une enveloppe de 35 000 \$ au fonds de Soutien au développement rural 2017-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est appuyé par la Ville de Matagami par une résolution de son conseil en date du 16 janvier 2018.

**Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.**

Il est résolu :

### RÉSOLUTION : ARBJCASDR-2018-02-23-03

**D'ACCORDER** à La Fabrique de la paroisse du Sacré-Cœur une subvention pour la réalisation de son projet « **Rénovation du presbytère** ». Cette subvention correspondra à 16,7 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de **14 332,01 \$**. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire représentant 83,3 % des coûts de réalisation admissibles.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 11 466 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 2 866,01 \$, **ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur présentation d'un rapport final démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

M. René Dubé préside maintenant la séance.

**20.16. SISJ-1464 – RENDEZ-VOUS RÉGIONAL SUR LE DROIT À UNE SAINTE ALIMENTATION POUR TOUTES ET TOUS**

Le projet consiste à tenir une journée de réflexion et de réseautage autour du thème de la sécurité alimentaire et de l'accès à une saine alimentation pour tous. Une conférencière du Regroupement des cuisines collectives du Québec fera une présentation sur le droit à l'alimentation. Cette conférence sera ouverte à toute la population sur l'heure du lunch.

Environ 80 intervenants jamésiens sont attendus à cet événement régional qui se tiendra le 19 avril 2018, au Club de Golf de Chibougamau-Chapais. Le déplacement (en covoiturage) et l'hébergement (en colocation) des participants de toutes les municipalités et localités seront payés par le projet afin de favoriser leur présence.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a un impact majeur sur les objectifs de sensibilisation de la population et des intervenants quant à la *Déclaration pour le droit à une saine alimentation pour toutes et tous*;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a un impact direct sur l'amélioration des connaissances et pratiques des intervenants œuvrant en sécurité alimentaire tout en favorisant leur réseautage;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet cadre avec l'axe « 2.1.5 : la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale » du plan quinquennal jamésien de développement 2015-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise l'amélioration de la qualité de vie.

**Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCASISJ-2018-02-23-01**

**D'ACCORDER** une subvention au **Carrefour communautaire de Chibougamau** pour son projet « **Rendez-vous régional sur le droit à une saine alimentation pour toutes et tous** ». La subvention accordée correspondra à 26,6 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 5 200 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire représentant 73,4 % des coûts de réalisation admissibles.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 4 160 \$, sera remise au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 1 040 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20.17. FE-38 - CIRANS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration a accepté les modifications au projet représentées à l'annexe 1 de ce dernier.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Gregory Bussières.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFE-2018-02-23-09**

**D'ACCEPTER** les éléments précisés dans la lettre d'offres à CIRANS

**D'AUTORISER** Mme Josée Bouchard à signer ladite lettre pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20.18. FE-40 – LES HABITATIONS NORHAB**

Une correspondance sera transmise aux propriétaires de Les habitations Norhab afin de leur donner un avis de 10 jour ouvrable pour nous soumettre la réponse à nos demandes.

**21. DIVERS**

Aucun point n'est ajouté.

**22. PROCHAINE SÉANCE**

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-02-23-24**

**QUE** la prochaine séance se tienne le 15 mars 2018, à 13 h 30, à Lebel-sur-Quévillon.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

**24. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-02-23-25**

**DE LEVER** la séance à 15 h 17.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
René Dubé, président

\_\_\_\_\_  
André Elliott, secrétaire